

AR Prefecture

063-216303537-20230310-2023\_03\_15-DE  
Reçu le 16/03/2023

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil vingt-trois, le 10 Mars à 20 h 00
- présents	07	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	08	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	03	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 06 Mars 2023      Date d'affichage : 06 Mars 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT)

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

**Délibération n° 15 - 2023**

**Objet : prise en charge frais d'obsèques**

Suite au décès de Mme AGNONE Raymonde à la Maison de Retraite de Saint Germain l'Herm, domiciliée au village du Sapt, sans filiation connue à ce jour, conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de prendre en charge les frais inhérents à l'inhumation dans l'attente de l'instruction du dossier en vue du remboursement des sommes engagées (recherche de filiation, vente des biens etc.).

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer sur le budget du CCAS, au compte 6525 la somme de 2 561.00 € correspondant aux frais d'obsèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise l'imputation comptable relative à la prise en charge des frais d'obsèques dans les conditions évoquées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 Mars 2023  
et publication ou notification du 14 Mars 2023

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES

